L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 SEPTEMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant, s'adresser à la gouvernante. Elle doit être munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 9 sept—

A LOUER.

A LOUER.—Un jardin, complètement entouré, vaste, et le récolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Dejan, 90 Carondelet.
4 sept—2 oct—Mar, ven, lund.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou pension garni; prix modéré. S'adresser au locataire de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trapolin. 25 août—2 oct

A LOUER—Maison 112 rue Dauphine, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de FranceMahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour l'Paroisse d'Orléans, No 21 956 : Division C—Attendu que Bedelia Abbecten, veuve de Francis Mahony, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu France Mahony, décédé intestat; ayis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
sept—3 7 11

Succession de Lorenzin Dugas, femme décédée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 961—Attendu que Joseph O Richard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lorenzin Dugas, sa femme décédée; ayis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2sept—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 23me jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Gabrielle Regagnon vs. Honoré Théré, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise à la cour sur le fait que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement, il est ordonné, adjugé et décrété que ce jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théré, son mari, prononçant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

Jugement signé le 7 juin 1887.

Signé : MOISE CONNOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Scean) M. A. McDONNELL,
29 juin—3f en 30j Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21 882—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch vs. ses créanciers, et il est ordonné qu'une pétition à fin de faire cette cession soit reçue et que la lot et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement, il est ordonné, adjugé et décrété que ce jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théré, son mari, prononçant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

Jugement signé le 7 juin 1887.

Signé : MOISE CONNOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Scean) M. A. McDONNELL,
29 juin—3f en 30j Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21 842—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch vs. ses créanciers, et il est ordonné qu'une pétition à fin de faire cette cession soit reçue et que la lot et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement, il est ordonné, adjugé et décrété que ce jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théré, son mari, prononçant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

Jugement signé le 7 juin 1887.

Signé : MOISE CONNOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Scean) M. A. McDONNELL,
29 juin—3f en 30j Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—William H. Stehle vs ses créanciers—No 21,947—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une pétition à fin de faire cette cession soit convoquée et reçue par devant Robert F. Upton, notaire, 6 rue Carondelet, No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de vérifier toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—3f au 3 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan public, à mon entrepôt, coin Louisiana Avenue et la rue Magazine le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. D. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 sept—12 18 23

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques d'incendie	$444,790 46
Sur les risques de mer	52,169 43
Sur les risques de rivière	38,061 04
	$535,020 93
A ajouter : Primes non acquises en 885	104,534 14—$639,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	19,883 09
	$659,438 16
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06
Pertes sur les risques de mer	30,195 14
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41
	$280,480 61
Taxes	6,305 25
Remunérations	21,796 81
Primes remboursées	76,599 26
Réfaction	13,402 52
Commission	3,190 78
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, inspecteur, layer, salaires et autres objets	45,180 76—$514,955 99
	$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 13 janvier 1887	12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées	25,000 00
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886	100,539 42
	$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	33,316 67
Prêts sur nantissement	39,888 00
Billets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,963 43
Bons d'Etats	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Bons Lonchers	4,668 59
Dû par les compagnies d'assurance	2,904 50
Mobilier du bureau, coffre-fort, etc.	2,048 97
Primes en voie de perception	116,798 92
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,923 17

—PASSIF.—

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	90,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,883 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 13 janvier 1887	12,500 00
	$401,923 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON,
Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assurément et signé pardevant moi, ce 13 janvier, 1887.

M T. DUCROS, Notaire,
No 128 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 avier 1887, il a été unanimement résolu qu'un scond dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le pital, provenant des profits de la Compagnie ns l'année expirée le 31 décembre 1886, soit réel payable sur demande aux pétionnaires ui à leurs représentants.

Jgément—Im LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUE.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grandes Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ...	200	20,000
100 ...	100	10,000
1000 ...	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresse :

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le prédécesseur des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, eut une garantie de la parfaite loyauté qui présida à la distribution des lots. Les chefs sont figures pour tout ce qui concerne la sécurité publique. Personne ne saurait prétendre à assurer qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits sur une charte, sont reconnus par les tribunaux jusqu'en l'an de Grâce 1900. Donc vous devez des considérations et des plus sérieuses.

L'Edition hebdomadaire rémunère en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comprenant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

DISTRIBUTION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les nouvelles publiées pendant la semaine dans l'Edition quotidienne.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses situées de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, en Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, un précieux rendez-vous des annonceurs, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses situées de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, en Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires entrés et sortis du port de la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des lettres dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schmeel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,804—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nouvelle Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont actuellement ou quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme faisant les numéros 4 à 8 inclusivement, dans l'Ilot numéro 1003 borné par les rues Urquhart, Tchoupitoulas et Frenchmen. Lesquels dits lots ainsi que les lots mentionnés ci-dessus, seront : les lots numérotés, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt pieds de face à la rue Urquhart et Montégut et un plus grand de façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et ont quarante-trois pieds onze pouces et douze lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne sur le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et douze lignes sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et douze lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. 1 mesure trente-sept pieds deux pouces de façade rue Montégut; le même désaisine et l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 9 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite à côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant angle avec Girod et longeant, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Rodigone et autres, par devant Charles G. Merry, notaire, le 9 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août —16,23,30—6,13,17 Septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,551—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nouvelle Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues St-Ferdinand, Claiborne (maintenant Royale), Prosse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 juillet 1845 et déposé pour référence en l'étude de feu William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et douze lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans la fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et douze lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade de la manière suivante, savoir : le premier par plusieurs actes passés pardevant John F. Bendernagel, notaire, le 14 mai 1867, et Omer J. Villeré, notaire, en date du 8 février 1867, et le dit lot numéro six, par actes pardevant John F. Bendernagel, notaire, le 14 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant de cent vingt-cinq piastres ($125) avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 14 mai 1887 jusqu'au paiement final, 10 p. 0/0 sur tout le dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, six piastres frais des copies de actes, trois 50/100 piastres frais de pied et les frais et charge du procès et de la vente.

Le acquéreur assumera, jusqu'à concurrence du montant de son enchère, le paiement du billet de cent vingt-cinq dollars ($125) tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 14 mai 1887 et payable six mois après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque concurrente à la réclamation du plaignant selon un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 14 mai 1887. L'acquéreur assumera les obligations du dit acte relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

2° Le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sept—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Lucien Baron vs Jason D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 21,676—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nouvelle Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues St-Ferdinand, Claiborne (maintenant Royale), Prosse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan dressé par Charles Boudousquié, ancienne ingénieur civil, le 19 juillet 1845, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, actuellement ingénieur en chef de la Louisiane, et mesurant chacun vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Chancelors (maintenant Royale). Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent actuellement à son propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quatre-vingt-douze dollars et douze centimes frais de pied et les frais et charge du procès et de la vente.

2° Le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sept—9 13 17 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Hosmer de Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nouvelle Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier Dist ict de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Urquhart, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et douze lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans la fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et douze lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Ensemble avec les lots numérotés deux, trois, quatre et cinq, et le lot numéro six, tels que ci-dessus, le lot numéro douze, mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent quarante-trois pieds onze pouces et douze lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Ensemble avec les lots numérotés treize et quatorze, et le lot numéro seize, tels que ci-dessus, le lot numéro quinze, mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent quarante-trois pieds onze pouces et douze lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade de la manière suivante, savoir : le premier par plusieurs actes passés pardevant John F. Bendernagel, notaire, le 14 mai 1867, et Omer J. Villeré, notaire, en date du 8 février 1867, et le dit lot numéro six, par actes pardevant John F. Bendernagel, notaire, le 14 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—12,20,27—oct 4,11,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mossenthal Bros vs. G. H. Rouscot et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 21,956—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, savoir : Elles désignée par le numéro municipal 1412, bornée par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Pelle, sous-voyer de la ville, mesurant 40 pieds de face sur 141 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro 1 encoignure des rues St. Ferdinand et Chancelors (maintenant Royale). Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent actuellement à son propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quatre-vingt douze dollars et douze centimes frais de pied et les frais et charge du procès et de la vente.

2° Le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées en bois, mesurant 30 pieds à 6 actuelle de poteau, armoires, chaises, etc., etc.

J. J. Carter de Dle vs Pierre Ordonneau.

Cour Civile de District, No 20,124.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Ne. auctioneer, Bureau No. 9 rue Carondelet—VENDREDI, 23 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au No 14 de la rue Pendido, en vertu d'un ordre de F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. H. E. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 9 septembre 1887, dossier No 20,124 dans la susdite affaire, il sera vendu : Un lot de meubles de bois, etc., etc., selon un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite cour.

Conditions—Comptant sur livraison.

11 sept—au 22.

Vente de syndic.

Le contrat d'un établissement de conserves (mises en boîtes), rue North Peters, entre France et Lesseps.

Reed & Smith vs. leurs créanciers.

Chaudières à vapeur, pompes, tuyaux, barils vides, bouteilles, etc.

Conditions comptant sur les lieux.

PAR MATHERS & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureau 9 rue Carondelet, VENDREDI, 23 septembre 1887, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre de Hon. Judge Fitzpatrick, Cour Civile de District, 4 à 1 district, et dont, au dépôt du Fret de l'Illinois Central RR., au pied de rue Galloppe, en vertu d'un ordre de F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. H. E. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, absent en ce moment, en date du 6 septembre 1887, Dossier No 21,243, dans l'affaire ci-dessus intitulée :

Un lot de bleus mobiliers, conformément à l'inventaire enregistré au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur livraison.

11 sept—4 déc.

PAR B. OMORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. H. Reed.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 20,114.

PAR B. OMORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—JEUDI, 15 septembre 1887 à 11 heures a. m., au nouveau No 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de la susdite cour en date du 12 avril 1887.

15 volumes International Cyclopedia.

Sept—8,10,15.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Monsr. Frédric A. J. Villeré pour le demandeur, Frank D. Dag, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages et les faits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.

Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.

Jugement signé, le 1er juillet 1887.

F. A. MONROE, Juge.
17 août—27 on 10 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve, de boîtes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 13 SEPTEMBRE 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle de encan : No 35 rue de Chartres :

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleurs manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 13 sept—

PAR J. V. GOURDAIN

Meubles—Ameublements pour salon, salle à manger et chambre à coucher, machine à coudre, ustensiles de cuisine, etc.

Succession de John Cox et de Mme Catherine E. Connolly, en vertu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,869.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 72 rue Bienville, MERCREDI 14 septembre, 1887, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de Hon. Judge Fitzpatrick, Cour Civile de District, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent en congé, daté du 31 août 1887, il sera vendu à l'encan pour compte de la dite succession :

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire sus-cité.

Conditions—Comptant sur livraison.

3 sept—3,10,14

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE DE SYNDIC.

Louis Baker vs ses créanciers.

No. 20,781—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Contenu des magasins de meubles élégamment fournis, Nos. 95 et 97 rue Royale, près St-Louis.

MEUBLES DE CHAMBRES A COUCHER élégants, avec portes vitrées, en noyer noir de rose et cerisier. Beaux meubles de chambres à coucher, à panneau de bois. Meubles de salon, riches, en soie, prin, peluche. Sideboards M. T. larges et modiques, bibliothèques secrétaires, fins, artistiques; beaux miroirs français pour cheminées; tables M. T. en ébène et en noyer; armoires simples et doubles avec glaces; armoires M. T., à colonnes; tables de coté; chaises de librairie; berceuses et chaises de paille; matelas avec wire springs; lavabos; pupitres de bureau; tables de bureau; tables rondes; bois de lits pour cottages; chaises et berceuses d'enfants; tables à allonge; bureaux M. T.; bureaux de table; lounges-lit; lounges; miroirs; portes-cartes; "whatnots"; secrétaires pour dames, etc.; cabinets de coin; chaises pour bureaux et cafés, et meubles de toutes sortes appartenant à un magasin de meubles de premier ordre.

Il sera vendu, commençant JEUDI, 22 septembre, 1887, à 10 heures et demie A. M., et sera continué de jour en jour, jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, daté le 7 septembre 1887.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant avant livraison.

JULES A. A. ROUSSEAU,
10 sept— Encanteur.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage.

Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.

—Aussi—

Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 septembre 1887.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chippewa, St André,